

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 JUIN 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Huit, le **27 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
28 juin 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents :

Mme PANO-WENTZEL Marylène
M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel

Objet : Rétablissement de l'équilibre financier du BP 2018.

Absents excusés avant donné pouvoir :

N 53/2018

Mme BOULANGER Annie à M. le Maire
Mme ANDRÉ Sophie à M. CHARDIN Denis

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contrôle exercé par Madame la Sous-préfète de Saint-Dié-Des-Vosges sur les documents budgétaires 2018 conformément aux termes de l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et de sa constatation d'un déséquilibre financier ne permettant pas de couvrir le remboursement du capital de l'emprunt de l'exercice par les ressources propres.

Madame la Sous-Préfète a relevé un déséquilibre financier de **352 811.48 €** entre les dépenses d'investissement chiffrées à 2 983 340.66 € à couvrir par les ressources propres évaluées au montant de 2 630 529.18 €. Ce déséquilibre ne permettant pas de couvrir l'annuité d'emprunt, pour sa part en capital, qui est de **446 629 €**.

Après analyse, il s'avère qu'il a été inscrit par erreur des restes à réaliser en dépenses et recettes de l'opération 191 « Travaux à la gendarmerie » ; qui, ajoutés aux crédits nouveaux de cette même opération, laissent penser que l'opération « Travaux à la gendarmerie » sera terminée le 31 décembre 2018 alors qu'elle va se poursuivre jusqu'au 30 juin 2019. Pour une opération aussi importante et pluri annuelle, nous aurions dû procéder par autorisation de programme.

Afin de rétablir l'équilibre financier permettant la couverture de la part en capital 2018 de nos emprunts, il est proposé de réduire les restes à réaliser 2017 en dépenses à l'opération 191 « Travaux à la gendarmerie » de 650 000 € et de réduire les restes à réaliser 2017 en recettes toujours à l'opération 191 « Travaux à la gendarmerie » du montant de 267 712 € (= 119 312 € de solde de subvention FSIL et 148 400 € de solde de subvention du Ministère de l'intérieur que nous percevrons qu'à la toute fin des travaux prévue en juin 2019 et après leur total paiement). Le total des restes à réaliser en dépenses passe alors de 1 020 957.78 € à 370 957.78 € et le total des restes à réaliser en recettes passe de 1 218 972.87 € à 951 260.87 € (cf. document de résultat 2017

joint). Les montants de restes à réaliser en dépenses et recettes défalqués soit 650 000 € en dépenses et 267 712 € en recettes seront inscrits intégralement au BP 2019.

→ Conséquence sur le résultat de l'exercice 2017 : ces diminutions des restes à réaliser en dépenses et recettes modifient d'autant le « solde d'investissement prévisionnel 2017 avec les restes à réaliser » **déficitaire de 1 257 935.23 €**. Le nouveau solde d'investissement définitif 2017 passe avec les nouveaux restes à réaliser 2017 à **- 875 647.23 €**.

→ Conséquence sur le BP 2018 : La reprise à la baisse des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement a pour effet d'établir un nouveau montant total de dépenses d'investissement **de 5 212.416.92 €** et un nouveau montant total de recettes d'investissement de **5 594 704.92 €**.

Soit un déséquilibre des recettes sur les dépenses de la section d'investissement de **+ 382 288 €** avec un rétablissement de l'équilibre financier à : **+ 29 476.52 €**.

Ces explications apportées, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le rétablissement de l'équilibre financier et notamment sur les mouvements de crédits à opérer sur les restes à réaliser d'investissement repris au BP 2018.

Le Conseil Municipal en délibère et,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve :

- Les mesures de rétablissement de l'équilibre financier du BP 2018 telles que présentées,
- Les mouvements à opérer en dépenses et recettes sur les restes à réaliser d'investissement repris au BP 2018,
- Ainsi que les nouveaux montants de la section d'investissement du BP 2018 qui en découlent ramenés en **dépenses à 5 212 416.92 €** et en **recettes à 5 594 704.92 €**.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,